

Charte éthique

Fortement inspirée de la charte et des principes de référence de Médecins Sans Frontières, la **charte éthique de MSF Logistique** exprime les principes fondamentaux que l'ensemble du personnel s'engage à respecter afin de **garantir le sens, la fiabilité et la cohérence** de notre action collective.

Charte de Médecins Sans Frontières

« Les Médecins sans Frontières apportent leurs **secours aux populations en détresse**, aux victimes de belligérance, **sans aucune discrimination** de race, religion, philosophie ou politique.

Œuvrant dans la plus stricte **neutralité** et en toute **impartialité**, les Médecins Sans Frontières revendiquent au nom de l'éthique médicale universelle et du droit à l'**assistance humanitaire**, la liberté pleine et entière de l'exercice de leur fonction.

Ils s'engagent à respecter les principes déontologiques de leur profession et à maintenir une totale **indépendance** à l'égard de tout pouvoir, ainsi que toute force politique, économique ou religieuse.

Volontaires, ils mesurent les risques et périls des **missions** qu'ils accomplissent et ne réclameront pour eux ou leurs ayants droit aucune compensation autre que celle que l'association sera en mesure de leur fournir. »

Principes de référence de l'action de MSF

L'action médicale d'abord

L'action de Médecins Sans Frontières est avant tout médicale. Elle consiste principalement à procurer des soins curatifs et préventifs aux personnes en danger, indépendamment du pays où elles se trouvent.

Le Témoignage, Complément Indissociable

Par ses actions de témoignage, MSF cherche avant tout à améliorer le sort des populations en danger.

Le respect de l'éthique médicale

La mission de MSF est accomplie dans le respect des règles de la déontologie médicale : celle-ci impose en particulier le devoir de procurer des soins sans nuire (ni à un individu ni à un groupe) et d'assister toute personne en danger, avec humanité, impartialité, et en respectant le secret médical.

La défense des Droits de l'Homme

Médecins Sans Frontières fait siens les principes des Droits de l'Homme et du droit humanitaire international.

L'indépendance

L'organisation MSF travaille sur la base d'une indépendance stricte à l'égard de toute structure ou pouvoir (qu'ils soient d'ordre politique, religieux, économique ou autre).

L'impartialité

L'impartialité est le fondement de la mission de MSF; elle est indissociablement liée à son indépendance d'action.

Un esprit de neutralité

MSF ne prend pas part aux conflits armés, et dans ce sens adhère au principe de neutralité.

La Responsabilité et la transparence

Face aux populations en détresse, MSF a l'obligation de mobiliser et de développer ses ressources.

Une organisation de volontaires

MSF est une organisation basée sur le volontariat qui est un facteur déterminant pour maintenir l'esprit de résistance aux compromissions, à la routine, et à l'institutionnalisation.

Un fonctionnement associatif

L'engagement de chaque volontaire envers le mouvement MSF va au-delà de l'accomplissement individuel d'une mission ; il suppose aussi une participation active à la vie associative de l'organisation, et une adhésion à la charte et aux principes de MSF.

L'identité et les engagements de MSF Logistique

MSF Logistique, centrale d'achat et de distribution humanitaire

MSF Logistique a pour mission de garantir la **sécurité et la qualité** de l'approvisionnement en produits médicaux et non médicaux adaptés aux interventions humanitaires à l'international.

MSF Logistique, membre du mouvement Médecins Sans Frontières

Au sein du mouvement humanitaire international Médecins Sans Frontières, les membres et salariés de l'association Médecins Sans Frontières Logistique contribuent à l'action de MSF envers les populations en danger et en situation précaire à travers le monde. Dans ce cadre, ils s'engagent à **agir dans le respect de l'image, de la charte et des principes de référence** de Médecins Sans Frontières*.

MSF Logistique, association à but non lucratif

Le financement de MSF Logistique est issu de la générosité publique et la finalité de son action est dépourvue de toute recherche de bénéfice financier. MSF Logistique développe une **gestion transparente et responsable dans le cadre d'un développement opérationnel efficient** visant à afficher des résultats annuels proches de l'équilibre sur une période glissante de quelques années.

MSF Logistique, une obligation de performance

MSF Logistique développe une organisation structurée et dimensionnée de manière à apporter une réponse efficiente au besoin des interventions humanitaires. Dans un contexte en mouvement et face à des situations d'urgence, MSF Logistique met en œuvre des **méthodes et des outils performants**, notamment inspirés des meilleures pratiques (acteurs publics et privés), de manière à contribuer efficacement à l'action de MSF à travers le monde.

MSF Logistique, un engagement de qualité au service des plus démunis

Dans un environnement de plus en plus exigeant et en conformité avec ses engagements, la mission de MSF Logistique s'inscrit dans une **démarche Qualité** afin de traiter patients et victimes de manière sûre et efficace. Cette démarche vise notamment à **améliorer en permanence la performance** de l'association en vue de la satisfaction de nos partenaires, garantir la conformité et la fiabilité de nos produits et services, instituer une bonne gestion et le suivi des risques liés à la conformité de nos produits et services et à la sécurité des patients, des utilisateurs et des collaborateurs et donc à renforcer l'efficacité de notre organisation.

MSF Logistique, un collectif animé par des équipes responsables et engagées

MSF Logistique est un collectif organisé et établi dans un **esprit participatif d'échange et de partage**, destiné à permettre à tous, dans un rôle défini, de contribuer à l'action de MSF. Les équipes de MSF Logistique mettent tout leur savoir et leur engagement en œuvre pour remplir efficacement leur mission pour le secours des populations en souffrance. Conscient que l'engagement individuel n'a d'intérêt que s'il permet la réussite du collectif, MSF Logistique met en œuvre une **organisation structurée reconnaissant le rôle de l'encadrement** dans l'implication, la motivation, le développement professionnel et la valorisation de l'apport de chacun à la mission de l'association.

Les valeurs professionnelles collectives

Outre les valeurs humanistes issues des principes d'action de Médecins Sans Frontières, MSF Logistique porte des valeurs fédératrices qui permettent au collectif une meilleure cohésion au profit de l'action de MSF et donc des populations en difficultés à travers le monde.

La portée de nos valeurs s'étend à **nos relations avec l'ensemble des interlocuteurs** : du donateur - dont le don est le moyen de l'action de MSF - jusqu'à la population bénéficiaire pour laquelle MSF développe son action, en passant par les partenaires, les clients, les fournisseurs, les institutions et bien entendu, l'ensemble des collaborateurs de l'association et du mouvement MSF.

L'ensemble de nos valeurs forment **un tout indivisible** : elles sont complémentaires, ont toutes le même poids et l'interprétation d'une valeur ne peut ignorer les autres valeurs.

Nos valeurs définissent **les principes fondamentaux de notre fonctionnement collectif** général tant d'un point de vue organisationnel, que relationnel, managérial, fonctionnel et opérationnel ; les instances dirigeantes de l'association sont garantes de ces valeurs et développent l'association dans le respect et la promotion de celles-ci.

Responsabilité professionnelle

Chaque acteur de l'organisation, conscient de son rôle au sein de la structure, agit en cohérence avec l'identité, la stratégie et l'objectif de l'association. Il assume pleinement le rôle et les responsabilités qui lui sont confiées et met en œuvre son savoir, son savoir-être, sa motivation et son exigence dans le but de **développer et d'améliorer l'efficacité de MSF Logistique**.

Solidarité / Esprit d'Equipe

MSF Logistique est un collectif d'acteurs réunis pour **atteindre ensemble l'objectif de l'association**. Ce collectif est organisé et conduit de manière à ce que chaque acteur, dans un rôle clairement identifié, puisse donner du sens à sa contribution à l'objectif commun. Dans ce but, l'organisation s'appuie sur un **esprit de partage et d'échanges** indispensable à l'implication de chacun et réfute ainsi tout esprit individualiste.

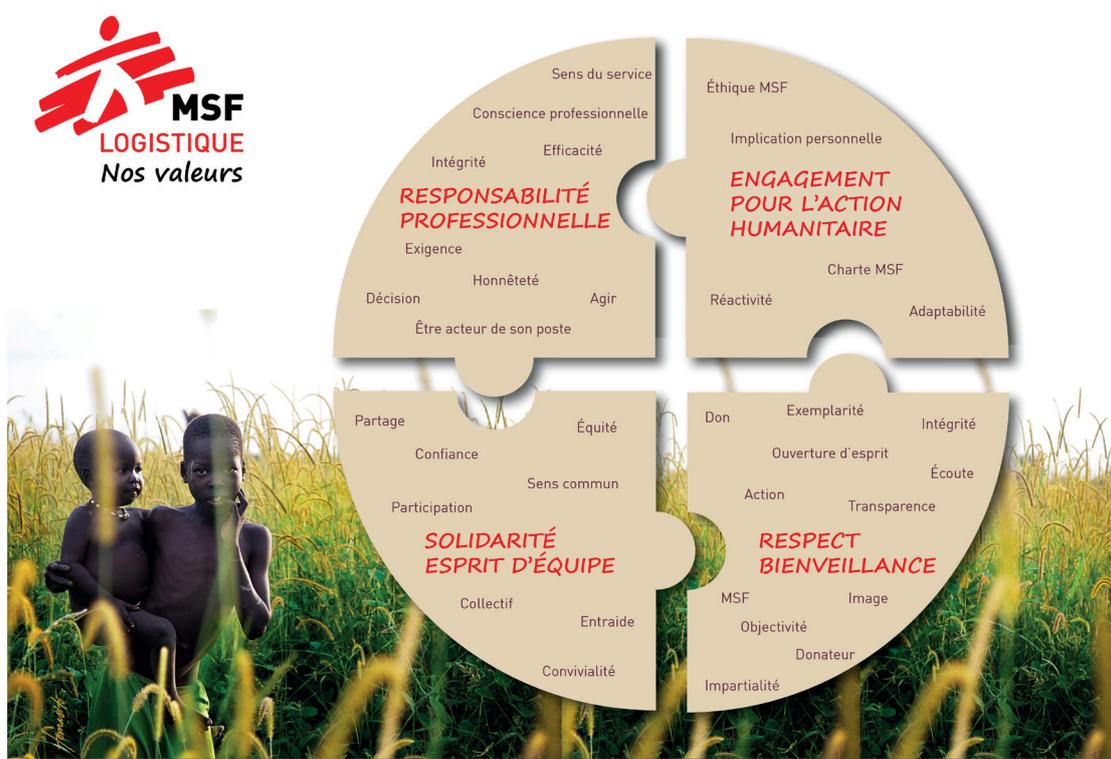
Engagement pour l'action Humanitaire

L'objectif final de l'association est la contribution à l'action de Médecins Sans Frontières auprès des populations en danger et en situation précaire. Sensibles à cette action, les équipes de MSF Logistique sont conscientes de l'implication nécessaire à la réalisation de cet objectif et des difficultés liées aux contextes d'intervention. Elles font preuve de flexibilité, d'adaptabilité, de disponibilité et de réactivité dans leur quotidien afin de garantir la mission et d'améliorer le fonctionnement de MSF Logistique.



Respect / Bienveillance

Dans la continuité des valeurs humanistes portées par MSF, MSF Logistique développe un cadre de travail respectueux s'appuyant sur les principes de Qualité de Vie au Travail. MSF Logistique met en œuvre un fonctionnement basé sur l'équité, l'exemplarité, l'honnêteté et la transparence dans le but de développer un esprit de confiance indispensable au maintien d'un esprit d'équipe fort. Conscient de cela, MSF Logistique met en place une organisation dont le respect permet un développement collectif et cohérent.



La charte du manager MSF Logistique

Au gré de l'évolution de l'association, il est devenu nécessaire d'apporter un cadre et un sens aux rôles de managers au sein de l'association afin d'en clarifier les attentes tant du point de vue du manager que des collaborateurs. La charte du manager traduit ces attentes au travers de 7 principes fondamentaux :

Donner du sens

Porter le projet de l'association et veiller à ce que les équipes se l'approprient et comprennent le travail qui leur est demandé.

Montrer l'exemple

Agir avec engagement et loyauté envers l'association, équité et responsabilité envers les collaborateurs conformément aux principes de référence de l'association (chartes et règles de fonctionnement).

Favoriser l'intelligence collective

Encourager la prise d'initiative, le partage de bonnes pratiques et favoriser le dialogue.

Conduire et accompagner la stratégie et le changement

Déployer des démarches de changement au regard des enjeux et contraintes, en intégrant la dimension humaine des changements organisationnels.

Améliorer la performance et optimiser les moyens mis en œuvre

Rechercher constamment à développer son activité dans le souci d'améliorer la satisfaction globale du service de MSF Logistique dans le respect des enjeux opérationnels, économiques et financiers.

Valoriser et développer les compétences

Challenger et accompagner les collaborateurs par le suivi de leurs compétences et de leur motivation dans une logique de coresponsabilité afin de garantir leur implication dans la durée.

Favoriser la transversalité et l'ouverture

Développer l'esprit de coopération entre équipes, tenir compte des objections dans sa prise de décision et créer les conditions favorables à l'évolution des métiers, l'innovation et la prise d'initiative.

Les avantages

Les avantages correspondent à **tout bénéfice de quelque nature que ce soit**, accordé à un collaborateur MSF Logistique ou à l'un des membres de sa famille, provenant d'une tierce personne ou d'une autre société, pouvant raisonnablement être considéré comme ayant été accordé en raison de la position occupée par ledit collaborateur au sein de MSF Logistique. Entrent donc dans le champ de cette définition, les cadeaux, les invitations et les réceptions proposées à un collaborateur dans le cadre normal de ses fonctions.

De manière générale, **les avantages en espèces, quelque soit leur montant, doivent être refusés**. Le collaborateur ou les membres de sa famille ne doivent pas accepter un avantage s'il apparaît que cela est de nature à créer un quelconque conflit d'intérêt ou est susceptible de porter atteinte à la réputation de MSF Logistique. Les avantages reçus par tout collaborateur de MSF Logistique dans le cadre de son poste **doivent faire l'objet d'un don au Comité d'Entreprise** qui en fera usage dans le cadre de ses activités socioculturelles.

Les sollicitations

En tout temps, **il est interdit aux collaborateurs de solliciter** auprès d'une personne, groupe de personnes ou fournisseurs, des cadeaux, des marques d'hospitalité ou d'autres avantages de quelque nature que ce soit.

La corruption

Le terme corruption désigne toute pratique illicite, visant à obtenir d'un tiers possédant un pouvoir, un avantage moyennant un autre avantage, ou une somme d'argent. Le terme corruption désigne également le fait de modifier l'exercice normal de sa fonction, de telle sorte qu'il en résulte un avantage ou bénéfice personnel.

Tout collaborateur s'engage à respecter les valeurs fondamentales fixées par MSF Logistique et par conséquent n'acceptera jamais de façon délibérée un avantage direct ou indirect pouvant laisser croire qu'il participe à une corruption.

Les conflits d'intérêt

Le terme conflit d'intérêts désigne toute situation dans laquelle une personne chargée d'un intérêt supérieur lié à MSF Logistique, **favorise son intérêt personnel au détriment de cet intérêt supérieur**. Cela intègre notamment l'utilisation ou la permission d'utilisation, à des fins autres que celles auxquelles ils sont destinés, des ressources, biens ou services de l'organisation ou d'utiliser l'autorité de sa fonction pour son intérêt personnel ou celui d'un tiers.

Tout collaborateur doit éviter, en tout temps, de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel (incluant celui de ses proches) et celui de MSF Logistique. Le collaborateur ne peut, directement ou indirectement accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage, pour lui-même ou pour un tiers, en échange d'une prise de position, d'une intervention ou d'un service d'une entreprise (fournisseur) ou même en interne.

La confidentialité

Tout collaborateur est également tenu à une **obligation générale de confidentialité**. Le personnel qui a à connaître, dans l'exercice de ses fonctions, des informations confidentielles et/ou privilégiées, est tenu à une obligation de discrétion tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'association.

La fraude

La fraude est un **acte intentionnel** réalisé par un salarié - fraude interne - ou un tiers - fraude externe - destiné à tirer un avantage généralement financier **en trompant ou contournant une règle, loi ou décision en vigueur**. La fraude peut donc avoir différentes origines : comptable, fiscale, commerciale, informatique, pénale, etc...

Tout acte de fraude exercé par un salarié ou un tiers partenaire de l'association doit être signifié par écrit auprès de la hiérarchie ou des instances relatives à ce type d'acte, notamment concernant l'alerte professionnelle. Toute fraude avérée fera l'objet de sanctions telles que la loi et/ou les réglementations en vigueur le prévoient.

L'alerte professionnelle

La procédure de gestion des comportements individuels abusifs définit le processus de l'alerte professionnelle concernant tout membre de MSF Logistique, victime ou témoin d'un comportement abusif, traitement discriminatoire ou préjudice, qu'il estime, pour un motif sérieux, contraire à l'ensemble des principes déontologiques et à leurs modalités d'application.

Au delà des instances de régulation «classiques» que représentent le management, le comité d'entreprise, les délégués du personnel et le CHSCT, MSF a mis en place un système d'alerte professionnelle pour le cas où ces instances soient inopérantes ou inopportunes.

Cette procédure, mise en place et développée par l'entité MSF France auquel MSF Logistique est rattachée, est accessible à tout salarié et membre MSF Logistique ; son fonctionnement détaillé est défini et disponible dans l'article Gestion des abus et alerte professionnelle. Le mécanisme d'alerte professionnelle est conforme aux recommandations édictées par la CNIL pour sauvegarder les droits et libertés individuelles.

L'alerte professionnelle est un devoir pour tout membre de l'association ayant connaissance d'un comportement abusif, qu'il soit directement concerné ou non. Ce dispositif ne doit pas pour autant se substituer aux autres canaux d'alertes existants et ne doit surtout pas se transformer en « système organisé de délation » sur les lieux de travail.